

Validations

1. Validations des matières passées à l'UB :
 - a. La note moyenne obtenue par l'étudiant aux semestres 1 (1^{ère} année) et 3 (2^{ème} année) en T2M-UB et calculée par la procédure en vigueur à l'UB sera validée, respectivement, en 4^{ème} année de TMI-UV et en MTCH-UV.
 - b. La note moyenne obtenue au semestre correspondant de TM2-UB sera attribuée à toutes les matières du *Learning agreement*.
 - c. Aucune validation ne sera effectuée si la note moyenne du semestre n'est pas égale ou supérieure à 5/10.
2. Validations des matières passées à l'UV:
 - a. Le T2M-UB validera les notes obtenues aux matières des semestres 2 (1^{ère} année) et 4 (2^{ème} année) en 4^{ème} année de TMI-UV et en MTCH à l'UV.
 - b. Le TM2-UB validera ces matières par celles convenues dans le *Learning agreement*, en attribuant au semestre correspondant la note moyenne pondérée des notes obtenues à l'UV.

Mémoire de Licence (*Trabajo de Fin de Grado, TFG*) et Mémoire de Master (*Trabajo de fin de Máster, TFM*) :

1. Le Mémoire de Licence (*Trabajo de Fin de Grado*) sera enregistré et soutenu à l'UV, conformément à son règlement. Toutefois, le TFM sera codirigé par deux professeurs, un de chaque Université. Les co-directeurs élaborent des critères d'évaluation communs. Sous réserve de la réglementation de l'UV, il y aura, au moins, un membre de l'UB dans le comité d'évaluation.

Les deux mémoires seront validés conformément au programme d'études du Double Diplôme.